



# Votre Commune propre

## VOIRIE : GUIDE D'ÉVACUATION DES DÉCHETS

### DECHETTERIE DES FOUGIRS

CONTACT :  **déchetterie: 079/261.51.20**

### HEURES D'OUVERTURE

- 1) L'heure d'été est déterminée selon les dates officielles en vigueur
- 2) Toute adaptation ultérieure de l'horaire reste réservée


Horaire d'été		Horaire d'hiver
<i>toute l'année, du mardi au samedi inclus</i>		
<b>de 08 h. à 12 h.</b>	<b>matinée</b>	<b>de 08 h. à 12 h.</b>
<b>de 13 h 30 à 18 h 30</b>	<b>après-midi</b>	<b>de 13 h 30 à 17 h.</b>

La déchetterie est accessible gratuitement aux habitants et résidents des Communes de Lens, de Chermignon et de Montana. Elle est surveillée. Les artisans et commerçants sont priés de contacter la déchetterie pour d'éventuels dépôts de certains matériaux, et ce contre paiement.

### DECHETTERIE DE LA CRETE DE VAAS

La déchetterie est accessible et gratuite pour les habitants et résidents de la Commune de Lens.  
Heures d'ouverture : tous les vendredis et samedis de 15 h. à 17 h.

### USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES DU VALAIS CENTRAL (UTO), UVRIER

Les jours ouvrables de 7 h 30 à 12 h. et de 13 h 30 à 17 h.,  027/203.19.41.

## CONSEILS POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

	<p><b>DÉCHETS MÉNAGERS</b> : dans les conteneurs spécifiques</p> <p>Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. À déposer les sacs à ordures en plastique fermé dans les conteneurs.</p>
	<p><b>DÉCHETS ORGANIQUES MÉNAGERS</b> : déchetterie des Fougirs</p> <p>Admis: fruits, légumes, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, plantes en pot (sans pot), cendres de bois, sciure, pain rassis, litières de petits animaux (sauf celles en gravier). Si possible composter individuellement.</p>
	<p><b>DÉCHETS DE JARDIN</b> : déchetteries des Fougirs ou de la crête de Vaas</p> <p>Gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, branchages, paille, avec les déchets organiques ménagers. Si possible composter individuellement.</p>
	<p><b>VERRE</b> : Crans, place ouest Eurotel ou parking ouest Régent / Lens, parking Bouilletta / Flanthey, place sud ancienne poste</p> <p>Une bouteille de verre peut être employée quarante fois avant d'être recyclée. Acheter des bouteilles consignées contribue à diminuer la masse des déchets.</p> <p>Produits non consignés : les déposer aux points de collecte. Oter les éléments en plastique, porcelaine, céramique ou métal.</p>
	<p><b>PAPIER</b> : Crans, place ouest Eurotel ou parking ouest Régent / Lens, parking Bouilletta / Flanthey, place sud ancienne poste</p> <p>Le papier journal et illustré est à déposer aux points de collecte.</p>
	<p><b>CARTON</b></p> <p>Le carton plié est à déposer à la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>TEXTILES, VIEUX HABITS</b> : déchetterie des Fougirs ou Crans, place ouest Eurotel / Lens, parking Bouilletta -/ Flanthey, place sud ancienne poste</p> <p>A remettre également aux oeuvres d'entraide pour usage de seconde main.</p>
	<p><b>BOITES DE CONSERVES, FER BLANC</b> : déchetterie des Fougirs</p> <p>Objets en fer blanc (test de l'aimant). Nettoyer, enlever les étiquettes, et déposer dans le conteneur à disposition à la déchetterie</p>

	<p><b>OBJETS ENCOMBRANTS</b> : déchetterie des Fougirs  À déposer dans l'espace à disposition à la déchetterie.  À séparer des objets encombrants métalliques et combustibles.  <b>Interdit aux points de collecte et sur le domaine public.</b></p>
	<p><b>OBJETS ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES</b> : déchetterie des Fougirs.  À déposer dans l'espace à disposition à la déchetterie.  À séparer des objets encombrants métalliques.  <b>Interdit aux points de collecte et sur le domaine public.</b></p>
	<p><b>OBJETS ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES</b> : déchetteries des Fougirs ou de la crête de Vaas.  À déposer dans les espaces à disposition aux déchetteries.  À séparer des objets encombrants combustibles.  <b>Interdit aux points de collecte et sur le domaine public.</b></p>
	<p><b>BOUTEILLES EN "PET"</b>  Récupération aux points de vente ou à la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>CAPSULES DE CAFÉ</b>  Récupération aux points de vente ou à la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>ALUMINIUM</b>  À rapporter la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>PILES</b>  <i>La loi exige qu'elles soient rassemblées et éliminées séparément.</i>  À rapporter aux points de vente ou à la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>NÉONS (LAMPES FLUORESCENTES)</b>  Il en existe deux types: les tubes et les ampoules, dites aussi "économiques" ou "basse consommations". Elles contiennent un gaz. Elles sont signalées par un symbole spécial sur l'emballage.  À rapporter aux points de vente ou à la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CUISINIÈRES, MACHINES À LAVER</b>  À rapporter aux points de vente ou à la déchetterie des Fougirs.</p>
	<p><b>APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</b>  Les téléviseurs, ordinateurs et autres appareils électroniques ou électriques ne sont pas pris en charge avec les ordures ménagères.  À rapporter aux points de vente ou à la déchetterie des Fougirs-</p>

	<b>HUILES VÉGÉTALES ET MINÉRALES</b> Les apporter la déchetterie des Fougirs.
	<b>PNEUS USAGÉS</b> Les rapporter à votre marchand de pneus ou à la déchetterie des Fougirs.
	<b>BATTERIES DE VÉHICULES, ACCUMULATEURS</b> Ces produits toxiques doivent être rapportés au lieu de vente ou à la déchetterie des Fougirs. Cette prescription est valable également pour les piles, les blocs rechargeables d'outils.
	<b>PRODUITS TOXIQUES MÉNAGERS</b> Ne jamais les jeter dans la cuvette des WC. Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés. Les apporter à la déchetterie des Fougirs.
	<b>MÉDICAMENTS</b> Ne jamais les jeter à la poubelle, dans la cuvette des WC ou dans le lavabo. Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés. Les apporter chez le pharmacien ou à la déchetterie des Fougirs.
	<b>OBJETS INERTES</b> Cuvettes de WC, tuyaux, vaisselle, porcelaine, céramique, etc ... Les apporter à la déchetterie des Fougirs.
	<b>CADAVRES D'ANIMAUX</b> Ne pas enterrer les dépouilles mortelles des animaux domestiques et de compagnie. Pour leur incinération: UTO, Uvrier, les jours ouvrables de 7 h.30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h., ☎ 027/203.19.41.
	<b>MATERIAUX INERTES DE DEMOLITION</b> : déchetterie des Fougirs Gravats, plâtre, pierres inutilisables, ciments, béton, poutres en bois: dépôts spéciaux. Pour les privés : maximum 1 M3 par semaine et par ayant droit. Pour les entreprises : se renseigner auprès de la déchetterie des Fougirs, 079/261.51.20.

## REMARQUES

- 1) Les symboles sur les emballages de certains produits peuvent vous aider à faire les bons choix pour limiter les déchets et favoriser leur élimination propre.
- 2) Les déchets ne doivent pas être déposés à côté des containers. Des contrôles policiers seront effectués.
- 3) Faire son compost soi-même constitue la meilleure façon de recycler ses déchets de cuisine et de jardin, tout en produisant un excellent fertilisant.  
 (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Compostage>)